

**ARRETE MUNICIPAL 45/23-PM**  
**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING EN CONTRE BAS SUR LA DROITE**  
**AU PARC DE LA TOURRE**  
**LORS DE LA MANIFESTATION DU FSGT**  
**LE MERCREDI 31 MAI 2023**

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents

Vu la demande du service associatif COUTURE-BROCHON Isabelle en date du 05 mai 2023

**Considérant que** pour permettre le bon déroulement de la manifestation du FSGT organisée par Jérôme TORZUOLI, direction des sports, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking du terrain de pétanque au parc de la Tourre le mercredi 31 mai 2023.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur la totalité du parking en contre bas à droite, parc de la Tourre :

Le mercredi 31 mai 2023 de 14h à 21h00

**ARTICLE 2** - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

**ARTICLE 3** - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 4** - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.  
Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD